

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

Eure et Loir

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DANGERS

Séance du 19 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
12 décembre 2024

**DATE D’AFFICHAGE DE
LA CONVOCATION**
12 décembre 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**
EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 9
VOTANTS : 8

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-neuf décembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur BELLAMY André

Etaient présents :

Mesdames CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth,
RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline et Messieurs
BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy et
ROBVEILLE Arnaud

Etait absent :

Monsieur PETIT Benoît (pouvoir donné à Monsieur MORIZEAU Rémy)

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 2024/42
Annule et remplace 2024/40 –
Erreur matérielle (nombre de
votants)

Secrétaire de séance : Madame RENARD Annie

Le Maire expose que dans le cadre de la publication des prix de ses
services, le Conseil municipal doit adopter les tarifs communaux qui
seront appliqués en 2025.

**OBJET DE LA
DELIBERATION :**

Tarifs communaux 2025

Il est proposé qu'à compter de l'année 2025, les associations de la
Commune qui utilisent le service « Photocopies » :

- ne soient facturées qu'**au-delà d'un montant de 100€
annuellement atteint ;**
- voient le tarif photocopie couleur format A4 diminuer, passant de
0,70 €/page à **0,50 €/page.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les tarifs de
l'année 2025 ci-après :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20241219-202442-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2024
Publication : 30/12/2024

Désignation	Année 2025	
	Noir et Blanc	Couleur
Photocopies		
Photocopies A4 particulier	0,15 €	1,00 €
Photocopies A3 particulier	0,20 €	1,40 €
Photocopies A4 association (facturées au-delà d'un montant de 100€)	0,08 €	0,50 €
Photocopies A3 association (facturées au-delà d'un montant de 100€)	0,15 €	1,00 €
Location barnum (habitants de Dangers) + caution de 1.000€ (1 week-end ou 2 jours consécutifs)	125,00 €	

Location barnum personnel communal et personnel du SIRP DMV, résidant à Dangers	90,00 €
Cimetière concession 30 ans	120,00 €
Cimetière concession 30 ans Superposition ou dépôt d'urne	60,00 €
Cimetière concession 50 ans	250,00 €
Cimetière concession 50 ans Superposition ou dépôt d'urne	125,00 €
Columbarium concession de 15 ans	1 ^{ère} urne : 794,00 € 2 ^{ème} urne et suivantes : 265,00 €
Columbarium concession de 30 ans	1 ^{ère} urne : 1 070,00 € 2 ^{ème} urne et suivantes : 320,00 €
Columbarium concession de 50 ans	1 ^{ère} urne : 1 600,00 € 2 ^{ème} urne et suivantes : 535,00 €
Jardin du souvenir	100,00 €

La délibération est adoptée à :

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

2 ne prennent pas part au vote (Mmes LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth et RENARD Annie)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme.

A Dangers, le 19 décembre 2024

La secrétaire de séance,
Annie RENARD

Le Maire,
André BELLAMY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801286-20241219-202442-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2024
Publication : 30/12/2024

